

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_044_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande d'avis du conseil municipal, membre du SMA concernant le protocole portant sur le devenir du personnel et des biens du SMA

M. Le Maire informe le conseil municipal de la cessation d'activité du SMA au 31 octobre 2025.

Il précise que le département a délibéré ainsi que la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche sur la répartition du personnel et des biens du SMA.
Le conseil municipal donne un avis favorable aux délibérations prises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025

Date de réception de l'AR: 03/11/2025

007-210703153-DE_044_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_045_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de matériel pour la bibliothèque

M. Le Maire demande l'autorisation que la Commune rembourse M. Philippe DEBROIS, bénévole à la bibliothèque pour l'achat de matériel chez AMAZon pour un montant de 38.83€

Détail des achats:

kit de réparation en simili cuir 17.98€ et sachet de 10 recharges pour dévidoir de notes 20.85€.

Le conseil autorise la Commune à rembourser M. DEBROIS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025
Date de réception de l'AR: 03/11/2025
007-210703153-DE_045_2025-DE
A G E D I

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_046_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de validation de la couleur des nouveaux tickets de cantine

M. Le Maire informe le conseil municipal que la couleur des tickets de cantine devient bleue et qu'il est nécessaire de délibérer pour que la trésorerie puisse intégrer cette couleur dans leur logiciel.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025
Date de réception de l'AR: 03/11/2025
007-210703153-DE_046_2025-DE
A G E D I

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_047_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification de la durée du temps de travail pour le poste de la secrétaire général de mairie

M. Le Maire informe que pour la bonne organisation du service administratif et le surcroît de travail incomitant à la secrétaire général de mairie, il est nécessaire de passer le poste à plein temps soit 35h00 hebdomadaire (actuellement 33h00), à compter du 1er novembre 2025.

Le conseil municipal approuve à la majorité cette décision (6 voix POUR)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025

Date de réception de l'AR: 03/11/2025

007-210703153-DE_047_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_048_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de fermeture définitive du gîte du Clos de Marie

M. Le Maire explique au conseil municipal que la fréquentation du gîte du Clos de Mairie a nettement diminué. Il explique aussi que les charges sont supérieures aux recettes. La fréquentation du gîte a chuté de plus de 50% depuis 2 ans.

M. Le maire propose de fermer définitivement le gîte à l'accueil de groupes.

Le conseil valide à l'unanimité cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025

Date de réception de l'AR: 03/11/2025

007-210703153-DE_048_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_049_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de validation pour le choix du maintien des compétences eau et assainissement pour la Commune

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la conférence des Maires du 8 avril 2025, la compétence de l'eau et l'assainissement reste à la Commune.
Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025

Date de réception de l'AR: 03/11/2025

007-210703153-DE_049_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_050_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de prise de possession de bien sans maître

M. Le Maire rappelle que pour la prise de possession de biens sans maître par la Commune et leur incorporation dans le domaine communal nécessite une délibération, suivie d'un arrêté.
Cette démarche est à faire pour la parcelle C 882 à l'Adreyt de Mayson et pour la parcelle D 1333 située à Rimonas.

Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025

Date de réception de l'AR: 03/11/2025

007-210703153-DE_050_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
LA SOUCHE - COMMUNE

Séance du mercredi 29 octobre 2025
Délibération N° DE_051_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	7
Date de la convocation : 24/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jacques GEIGUER.

Présents : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

Représentés :

Absents et Excusés : Jérôme LEYNAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annick BLAISE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données.

M. Le Maire rappelle au conseil qu'il est obligatoire d'avoir un contrat pour le règlement Général des Données.

IL propose de choisir la société GAIA pour gérer les données personnelles.
La Société GAIA propose un contrat de 5 ans renouvelable tacitement pour un montant annuel de 350€.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour le choix de la Société GAIA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Jacques GEIGUER
Président de séance



Annick BLAISE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/11/2025

Date de réception de l'AR: 03/11/2025

007-210703153-DE_051_2025-DE

A G E D I